

ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 septembre à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 04 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, au Conseil Départemental du Morbihan à VANNES sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Pascal BARRET (*Arradon*)
Mme Frédérique GAUVAIN (*Arzon*)
Mme Claire MASSON (*Auray*)
M. Frédéric LAURENT (*Baden*)
Mme Stéphanie LEMOINE (*Berric*)
M. Benoît MADEC (*Crac'h*)
Mme Muriel CLÉRY (*Damgan*)
M. Luc LE TRIONNAIRE (*Elven*)
M. Daniel LORCY (*Ile d'Arz*)
Mme Brigitte CORFMAT (*Lauzach*)
M. Sandrine CADORET (*La Trinité Surzur*)
M. Alain BRULE (*Le Bono*)
Mme Pascale MEYER (*Le Hézo*)
Mme Magali TOUATI-BERTRAND
(*Le Tour du Parc*)
M. Jacques MADEC (*Locmariaquer*)
M. Jacques LE METAYER (*Meucon*)
M. Gérard SALOMON (*Monterblanc - suppléant*)
M. Patrick CAMUS (*Plougoumelen*)
M. Nicolas LE GROS (*Pluneret*)
M. Jean-Michel YANNIC (*Sainte-Anne-d'Auray*)
M. Frédéric PINEL (*Saint-Gildas-de-Rhuys*)
Mme Marie Thérèse PERENNOU (*St-Nolff*)
Mme Marine BARDOU (*Saint-Philibert*)

Absents excusés :

M. Noël PAUL (*Ambon*)
M. Honoré GUIGOURES (*Plescop*)
Mme Sylvie LASTENNET (*Ploeren*)
Mme Nathalie COURTRAI (*Saint Armel*)
Mme Gaëlle PRIGENT (*Saint Avé*)

Procurations :

M. Noël PAUL (*Ambon*) donne procuration à Muriel CLERY
Mme Nathalie COURTRAI (*Saint Armel*) donne procuration à Ronan LE DELEZIR.
Mme Stéphanie HERPE (*Sulniac*) donne procuration à Anne GALLO.
M. David ROBO (*Vannes*) donne procuration à Fabien LE GUERNEVE.
M. Stéphane LOHEZIC (*Conseil Départemental*) donne procuration à David LAPPARTIENT

Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Julie BOISRAME, Mme Morgane DALLIC, M. Sophie GIRAUD, Mme Muriel HASCOËT, M. Ronan PASCO,
Mme Marie TAVENNEC.

Mme Sylvie SCULO (*Séné*)
M. Éric MAHE (*Surzur*)
M. Yves LOUIS (*Theix-Noyal*)
M. Bruno BODARD (*Treffléan*)
M. Jean-Marie LABESSE (*Arc Sud Bretagne*)
M. Ronan LE DÉLÉZIR
(*Auray Quiberon Terre Atlantique*)
M. Thierry EVENO
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. David LAPPARTIENT
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Claude LE JALLE (*Golfe du Morbihan - Vannes
agglomération*)
M. Jean-Philippe PERIES
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Patrice LE PENHUIZIC
(*Questembert Communauté*)
Mme LE BRETON Marie-Jo (*Conseil Départemental*)
Mme Gaëlle FAVENNEC (*Conseil Départemental*)
Mme Soizic PERRAULT (*Conseil Départemental-
suppléante*)
M. Gaël BRIAND (*Conseil Régional*)
Mme Anne GALLO (*Conseil Régional*)
M. Fabien LE GUERNEVÉ (*Conseil Régional*)
M. Simon UZENAT (*Conseil Régional*)

Mme Camille PETERS (*Sarzeau*)
Mme Stéphanie HERPE (*Sulniac*)
M. David ROBO (*Vannes*)
M. Stéphane LOHEZIC (*Conseil Départemental*)

ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 de création du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,

Conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le président sortant procède à l'installation du conseil syndical et confie la présidence de séance au doyen de l'assemblée Monsieur LORCY.

Il est rappelé que le Syndicat mixte est administré par le Comité Syndical, désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité membre selon ses règles, pour siéger et répartis de la façon suivante :

- Pour le collège de la Région Bretagne : 4 délégués avec 6 voix chacun
- Pour le collège du Département du Morbihan : 4 délégués avec 6 voix chacun
- Pour le collège des intercommunalités adhérentes : chaque EPCI siège aux Comité Syndical :
 - EPCI de moins de 20 000 habitants : 1 délégué avec 1 voix
 - EPCI entre 20 000 et 50 000 habitants : 1 délégué avec 4 voix
 - EPCI de plus de 50 000 habitants : 4 délégués avec 4 voix chacun.
- Pour le collège des communes classées : chaque Commune du Parc siège au Comité Syndical :
 - Communes de moins de 10 000 habitants : 1 délégué avec 1 voix
 - Communes entre 10 000 et 50 000 habitants : 1 délégué avec 2 voix
 - Commune de plus de 50 000 habitants : 1 délégué avec 4 voix.

Le doyen invite le Comité syndical à élire son président et fait l'appel des candidats au mandat de Président du Syndicat Mixte du Golfe du Morbihan.

L'élection du Président se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des membres qui composent le Comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Ronan LE DELEZIR propose sa candidature.

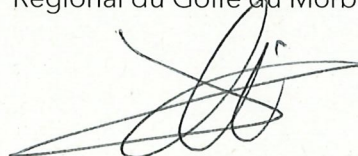
Les membres du Comité Syndical sont appelés à élire le Président du Syndicat Mixte.

-
- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| ▪ Délégués présents : 41 | ▪ Suffrages exprimés : 105 |
| ▪ Délégués votants : 46 | ▪ Bulletins blancs : 0 |

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité Syndical :

- DESIGNÉ au vote à bulletin secret Monsieur Ronan LE DELEZIR (voix 105 pour), Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

Le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



Ronan LE DELEZIR